



a envie de voir sa ville défigurée parce que la collectivité n'a pas mis en place les outils nécessaires ? En France, la TEOM permet la qualité du service et par là même de la sauvegarde de l'environnement en économisant des matières premières de plus en plus rares.

L'évolution de la TEOM

Après une baisse importante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2003 (-1,9%), 2004 (-10,3%) et sa stabilité jusqu'en 2009, celle-ci a augmenté en 2010 en raison de la mise en place

d'une taxe nouvelle de l'État, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), qui a augmenté en 2011 et augmentera à nouveau de 0,5% en 2012. De son côté, la CAB a augmenté la TEOM en 2011 pour ouvrir deux nouvelles déchetteries à Danjoutin et à Sermamagny. En 2012, il faudra financer éventuellement par une hausse de la taxe, un équipage supplémentaire pour la collecte sélective, l'achat et la distribution des bacs jaunes, l'achat de containers à verre, ou la campagne d'explication du fonctionnement du tri au porte à porte. Si la décision est confirmée, le taux pratiqué en 2012 sera inférieur à celui pratiqué en 2002.

semaines pour les déchets recyclables. Avec la mise en place du tri au porte à porte, les conteneurs pour les emballages plastique, métalliques, papier et carton seront supprimés. En revanche, les conteneurs à verre resteront mais seront progressivement remplacés par des conteneurs neufs.

Les recyclables qui ne vont pas dans les bacs jaunes

Certains déchets en plastique ne peuvent pas être recyclés et doivent donc être placés dans la poubelle qui part à l'incinérateur. C'est le cas par exemple des jouets dont le plastique n'est pas le même que celui des bouteilles. De même, les films plastique ne doivent en aucun cas être placés dans le bac jaune. Ils s'entortillent autour des roulements des tapis roulants et peuvent arrêter entièrement un centre de tri. Dans toutes les collectivités

qui ont mis en place le tri au porte à porte, les erreurs de tri coûtent cher et représentent entre 10% et 30% du tonnage collecté.

Pas de verre dans les bacs jaunes

Le verre reste en point d'apport volontaire et non en tri au porte à porte. En effet, le verre ne peut pas être récupéré dans la poubelle jaune car il se casse et risque de polluer l'ensemble du contenu du bac, le rendant impossible à trier. Pour récupérer le verre au porte à porte, il faudrait ajouter un bac spécifique, un camion et une tournée supplémentaire, ce qui augmenterait les coûts.

La qualité de vie a un coût

La qualité de vie est aussi une question de choix politiques. Dans certains pays où il n'y a quasiment pas de fiscalité d'enlèvement des ordures ménagères, les ordures se retrouvent dans les rues. Qui

Les déchets verts en déchetterie



Afin d'éviter les dépôts sauvages et de mieux remplir les bennes, les déchets verts doivent désormais être déposés dans les nouvelles déchetteries.

Pour limiter les végétaux à retraiter, il est conseillé de faire le compost chez soi avec un maximum de déchets verts. La CAB va acheter un broyeur qui sera mis à disposition des communes selon un calendrier. Le paillis obtenu sera utilisé pour les plantations communales ou mis à disposition des particuliers. Son avantage est multiple. Il permet de diminuer l'arrosage en conservant l'humidité, il empêche les mauvaises herbes de pousser et après avoir fait cet office, il se décompose et sert de compost.

Par ailleurs, il est interdit de brûler ses déchets verts sur le territoire de la CAB, en raison de la pollution atmosphérique que cela génère.



Communauté de l'Agglomération Belfortaine

COMMUNAUTÉ

Le journal de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Numéro spécial

DÉCEMBRE 2011



Le tri des déchets arrive au porte à porte

Le tri des déchets arrive au porte à porte

Plus simple, plus efficace, le tri des déchets recyclables au porte à porte se met en place progressivement dans l'Agglomération Belfortaine au cours de l'année 2012. Revue de détail des changements qui doivent aboutir à un tri plus simple pour les citoyens et plus efficace pour l'environnement.

Le ramassage des déchets ménagers va connaître un saut qualitatif important en 2012 avec la mise en place d'une deuxième poubelle au couvercle jaune dédiée au recyclage. Jusqu'à présent, chaque citoyen était appelé à trier ses déchets et à déposer les recyclables aux éco-points. De ce fait, beaucoup de déchets recyclables se retrouvaient dans la poubelle. Or la non valorisation des déchets renouvelables coûte le prix de leur incinération et la perte du produit de leur vente.

Sur la nécessité de changer de système de ramassage, le constat est sans appel. Les chiffres en matière de recyclage peuvent encore être améliorés. En effet la CAB recueille actuellement 57 kilos par an et par habitant de déchets recyclables alors que la moyenne nationale est de 75 kg. La collectivité souhaite en conséquence simplifier le tri pour le citoyen et une seconde poubelle chez soi est plus pratique que les points d'apport volontaire. Le tri au porte à porte facilite la vie des citoyens et préserve l'environnement. Le bac jaune recueille à la fois le plastique, le métal et le papier-carton, ce qui évite des déplacements fréquents vers les points d'apport volontaire.

Un tri simplifié

Le respect des consignes de tri étant primordial, un document sera distribué dans les foyers, en même temps que les bacs jaunes, pour faire le

point sur les matériaux qui se recyclent et les autres. Des ambassadeurs du tri, spécialement recrutés pour accompagner les citoyens pendant la

période de mise en place, iront à la rencontre des habitants et des syndicats d'immeubles collectifs pour accompagner cette réorganisation. De plus, une réunion d'information publique dans chaque commune de la CAB sera organisée pour expliquer aux citoyens quels sont les bons gestes de tri.

La mise en place de la collecte sélective au porte à porte sera progressive sur l'ensemble du territoire de la CAB durant l'année 2012. Six zones ont été délimitées pour la mise en place progressive du nouveau sys-

tème. Dans un premier temps, les habitants recevront les nouveaux bacs. Ensuite, la collecte sélective démarrera effectivement. La commune d'Essert a accepté de voir le nouveau système expérimenté sur son territoire ce qui sera le cas dès le début de l'année prochaine.

Les tournées vont changer

Les tournées de collecte des déchets ménagers vont évoluer pour s'adapter à la collecte sélective au porte à porte. La

quantité de déchets à incinérer va nécessairement diminuer puisque le tri sera réalisé par un plus grand nombre de personnes que lorsqu'il fallait utiliser les points d'apport volontaire. Pour cette raison, la fréquence de passage des benues va évoluer. Dans les communes de la CAB et dans les quartiers

de Belfort où étaient organisées trois collectes par semaine, il y en aura désormais deux pour les déchets à incinérer et une pour les déchets renouvelables. Pour les autres quartiers et les communes, une collecte par semaine sera maintenue pour les déchets ultimes ainsi qu'une collecte toutes les deux

Phasage du développement de la collecte sélective



	2012												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
phase 1													
phase 2													
phase 3													
phase 4													
phase 5													
phase 6													

Distribution des bacs ■
Démarrage collecte sélective ■

Le tri frappe à ma porte*



*En 2012, avec la deuxième poubelle, le tri, c'est plus facile !



Les déchetteries, de nouvelles habitudes



La grande révolution dans la collecte des déchets ménagers a débuté en 2011 avec l'ouverture de deux nouvelles déchetteries à Danjoutin et Sermamagny en complément de celle de Châtenois-les-Forges qui a été modernisée.



Quelques chiffres :
▶ 14 000 : c'est en moyenne le nombre de passage mensuel.
▶ + 22% : augmentation du tonnage global des encombrants sur un an.

L'ouverture des déchetteries correspond à plus de justice fiscale pour l'ensemble des citoyens de l'agglomération. C'est ainsi que le coût de traitement des déchets est inférieur cette année à celui de 2010, malgré l'augmentation du tonnage collecté. La perception d'aides à la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques sont le signe que la construction des déchetteries correspond à un mieux pour tout le monde.



Des solutions pour la collecte des encombrants

Plusieurs solutions existent, en dehors du dépôt direct à la déchetterie pour se débarrasser de ses encombrants :

- ▶ rendre le matériel usager en magasin lorsqu'on achète du neuf.
- ▶ faire appel à la commune (mairie ou CCAS le cas échéant) qui peut organiser si elle le décide une aide à la collecte pour les personnes handicapées ou âgées de plus de 70 ans et avec peu de ressource.
- ▶ contacter Ressourcerie 90 par téléphone au 03.84.22.63.36 pour les particuliers et au 03.84.26.57.82 pour les professionnels, une nouvelle structure qui enlève les encombrants au tarif maximal de 20€ le m³, 30€ de 1 à 4 m³ et 40€ de 4 à 8 m³. Le prix peut-être minoré si les objets sont valorisables.



Petit rappel à la loi : tout dépôt sauvage est illégal et des contrevenants sont verbalisés par les polices municipales, la gendarmerie ou les gardes-nature.